

Prisonniers drogués

Partage international n° 20 - Avril 1990

« Une certaine drogue, actuellement donnée à des prisonniers, amène ces derniers, une fois libérés, à ne même plus se souvenir du crime qu'ils ont commis. Cette méthode de contrôle social implique que la personne qui a pris cette drogue se voit privée du contrôle d'elle-même. Il n'est alors plus possible de lui enseigner la conscience du Soi. » (Share International, juillet/août 1988)

La Cour Suprême des États-Unis a autorisé le gouvernement à contraindre des détenus d'absorber contre leur volonté des drogues altérant leur mental. D'après la déclaration de la Cour, la constitution ne confère pas aux détenus le droit de refuser de tels traitements, et les responsables des prisons ont le droit décidé de qui a besoin de quoi en matière de traitement médical.

Néanmoins, les défenseurs de la santé mentale affirment que ces drogues ont été utilisées de manière excessive afin de maintenir les patients dans

une « camisole de force » chimique.

Dans un dossier adressé à la Cour Suprême, ils affirment que pas moins de 40 pour cent des détenus et patients traités aux médicaments antipsychotiques souffrent de traumatismes persistants.

Sources : Los Angeles Times

Thématiques : [Sciences et santé](#), [politique](#)

Rubrique : [Faits et prévisions](#) (Au fil des années, Partage international a régulièrement publié des articles soulignant les attentes de Maitreya, telles qu'elles ont été présentées par l'un de ses collaborateurs vivant à Londres au sein de la même communauté, à propos d'un certain nombre de changements politiques, sociaux, écologiques et spirituels devant se produire dans le monde. Périodiquement, Benjamin Creme et son Maître ont également partagé leur point de vue sur les développements à venir. Dans cette rubrique intitulée « Faits et Prévisions » notre rédaction analyse les nouvelles, les événements et les déclarations ayant un rapport avec ces prévisions et points de vue.)